



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 31661

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes exprimées par les syndicats de médecins de l'éducation nationale, SNAMSPEN-UCMSF, SNMSU-FEN et SUMEN-FSU. En effet, les médecins de l'éducation nationale déplorent le trop faible nombre de postes prévus au budget 1999, soulignant notamment que dans l'académie de Nancy-Metz, un médecin de l'éducation nationale a la charge d'un secteur médicoscolaire de plus de 8 000 élèves. Ils rappellent que leur rôle est essentiel pour contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves, développer leurs compétences, pour préserver et améliorer leur santé et pour lutter contre les inégalités, notamment en matière de sécurité. Aussi, afin de permettre à ces professionnels de la santé de remplir leurs missions, semble-t-il souhaitable qu'une création massive de médecins titulaires soit inscrite au budget 2000. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le souci d'améliorer les conditions d'accueil, d'écoute et de soin de tous les élèves a motivé la mise en oeuvre d'un plan de relance pour la santé scolaire, présenté en mars 1998 par la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, prévoyant, notamment, de réorganiser les interventions des personnels médicaux en fonction des réalités sanitaires et sociales constatées sur le terrain, dans la perspective d'une utilisation optimale du potentiel existant. A cet égard, il convient de rappeler que depuis la prise en charge de la médecine scolaire par l'éducation nationale, intervenue le 1er janvier 1991, les moyens globaux en personnels médicaux titulaires, contractuels et vacataires ont progressé de plus de 35 % : ainsi, le taux moyen d'encadrement, qui était d'un médecin pour 8 300 élèves en 1990, est actuellement d'un pour 6 390, et sera encore amélioré lors de la prochaine rentrée scolaire par l'apport de 30 emplois supplémentaires, créés en loi de finances 1999, avec effet du 1er septembre. L'académie de Nancy - Metz est attributaire de l'un de ces emplois. Au demeurant, une enquête réalisée en 1997 par le comité d'éducation pour la santé a montré que l'état de santé des jeunes était globalement satisfaisant, mais qu'il existait une forte demande en matière d'information et d'écoute. Les décisions prises dans le cadre du plan de relance ont pour objectif de répondre à cette attente en poursuivant l'effort déjà engagé au plan des moyens, mais également en améliorant qualitativement le dispositif existant par une mobilisation accrue de tous les personnels de l'éducation nationale et par un renforcement du partenariat avec la médecine de ville, les services hospitaliers et tous les acteurs susceptibles de contribuer à l'organisation de réseaux locaux en faveur des publics les plus fragiles.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31661

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3737

Réponse publiée le : 23 août 1999, page 5052